# RAPPORT ANNUEL



usine de valorisation énergétique des déchets

plateformes de compostage des végétaux

installation de stockage des déchets non dangereux



déchèteries (gérées par les 5 collectivités de collecte) 167 856 tonnes de déchets traitées

94 %
de valorisation
des déchets
du SMITOM

67 % de valorisation matière

27 % de valorisation énergétique

cc Dú

RHÉNAN

SMICTOM Nord Alsace

OMMUNAUTÉ

D'ACCLOMÉRATION

DE LA BÁSSE ZORN

PAYS DE SARREBOURG

233 766
habitants

**5** collectivités de collecte

SMICTOM DE LA RÉGION

DE SAVERNE

158 communes

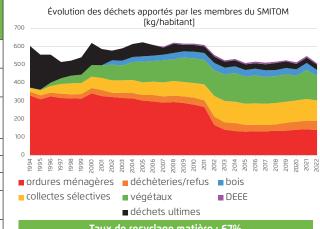
SMICTOM Alsace Centrale

CC DU KOCHERSBERG

> La version complète du rapport annue est disponible sur www.smitom.fr dans la rubrique «DOCLIMENTS À TÉLÉCHARGER»

En 2022, le SMITOM a assuré le traitement de 122 763 tonnes de déchets municipaux de ses membres (-6.8%), soit 525 kg de déchets par habitant, incinéré 23 227 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités (les secteurs en gris page précédente) et traité 8 915 tonnes de déchets d'activités des entreprises.

| Déchets du SMITOM   | kg/<br>hab/<br>an |
|---|-------------------|
| Ordures ménagères résiduelles (poubelles)                                   | 139               |
| Assimilables incinérés (déchè-<br>teries, refus de tri, marchés)            | 51                |
| Collectes sélectives<br>(papier, carton, métaux,<br>flaconnages plastiques) | 70                |
| Verre   | 42                |
| Végétaux  | 135               |
| Bois  | 33                |
| Déchets électriques<br>et électroniques (DEEE)                              | 8                 |
| Mobilier (bennes EcoMobilier)   | 16                |
| Enfouissement (déchèteries)   | 29                |



Taux de recyclage matière : 67% (objectifs de la LTECV \* : 55% en 2021, 65% en 2025)

### OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'usine evna (Energie et Valorisation Nord Alsace) à Schweighouse sur Moder. L'énergie produite par la combustion des déchets est vendue sous formes vapeur, eau chaude et électricité. evna n'utilise pas d'autre carburant que les déchets .

En 2022, l'UVED a fourni plus de 75 000 MWh de vapeur verte à Mars Chocolat France, à la papeterie CENPA et à Schaeffler France (eau chaude), soit l'équivalent de 3 900 foyers chauffés, et a injecté 4 600 MWh électriques dans le réseau public, soit l'équivalent de la consommation de 5 600 habitants ou 2 000 voitures électriques parcourant 15 000 km/an.

#### Les recyclables :

Les emballages recyclables et papiers sont triés chez ALTEM, à Strasbourg. Ils y sont séparés par matériaux (papiers, journaux et magazines, emballages, flaconnages clairs, colorés et opaques, métaux ferreux et non ferreux), qui sont vendus aux filières de recyclage.

**Le verre** est collecté par SCHROLL, puis recyclé par O-I Manufacturing France (usines de Gironcourt et Reims).

En 2022, 628 tonnes de métaux, 11 782 tonnes de papiers et cartons, 1 425 tonnes de flaconnages en plastique, et 9 788 tonnes de verre ont été recyclées. Les ventes de matières recyclables ont rapporté 47% de plus qu'en 2021 grâce à des cours en forte hausse, malheureusement en forte baisse depuis la mi-2022.

**Les déchets de bois** collectés dans les déchèteries ont été recyclés matière pour refaire des panneaux d'aggloméré (EGGER dans les Vosges).

**Le compost**, après maturation, a été vendu sous différentes qualités et granulométries, par les exploitants des plateformes de compostage (Vita Compost à Bischwiller et Dettwiller et Sprinar à Niedermodern).

**Les déchets électriques** ont été démantelés et dépollués par ENVIE 2E Strasbourg. 75% des tonnages ont été recyclés (verres, métaux, plastiques), 13% valorisés en énergie, et 12% éliminés en installations spécialisées.

45 % du **mobilier** collecté en déchèteries partent en recyclage matière, 46% en valorisation énergétique, et 9% en élimination.

\*LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte



#### L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET LE TRI DES BIODÉCHETS

L'extension des consignes de tri (ECT) consiste à ajouter tous les emballages en plastique, aux déchets qui étaient déjà à trier dans le bac jaune. Les usagers du SMITOM, comme 100% des Français, peuvent dorénavant trier TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES.

Cette extension, ou simplification du tri, a été mise en place au 1er janvier 2023, mais une campagne de communication a démarré en décembre

Le SMITOM a centralisé la communication de ses 5 EPCI membres, notamment en les réunissant et en leur mettant à disposition une boîte à outils, pour leur permettre de réaliser la communication exigée par Citeo (stickers, courriers, mémo'tri). De son côté, le SMITOM a renforcé ces outils en réalisant une campagne d'affichage, une campagne radio et la fabrication de sacs à baquette.

D'autre part, à partir de 2024, les collectivités devront proposer à chaque citoyen, une solution de tri ou de compostage (compostage de proximité et/ou collecte séparée) lui permettant de choisir ne pas jeter ses biodéchets dans le bac ordures ménagères résiduelles. Le SMITOM favorise depuis des années le compostage de proximité, par la sensibilisation et par les subventions de composteurs.

Les 5 EPCI de collecte du SMITOM mettent en place progressivement des collectes séparées des biodéchets.

### **COMMUNICATION ET SENSIBILISATION**

## La communication terrain est revenue à un rythme habituel :

- les visites de l'UVED evna retrouvent leur succès, avec 26 groupes de visiteurs, et une journée portes ouvertes en septembre (300 visiteurs sur inscription).
- 61 animations scolaires.
- 9 journées d'exposition,
- 103 « prestations » réalisées par la Maison du Compost, dont la moitié sont des formations B.A.BA



#### Outils et supports de communication :

- circuit de visite evna
- site internet, page facebook, chaine Youtube
- brochure compostage, fiches compostage domestique.

guides du tri, articles presse locale (manifestations, actualités...),

bulletins municipaux, bulletins intercommunaux, rapport annuel, carnet de visite **evna**;

- outils pédagogiques pour divers publics (malles

pédagogiques pour scolaires, exposition pour grand public); - matériel d'exposition : panneaux, objets recyclés (les panneaux d'exposition ont été renouvelés en

2021) ; - campagne de communication de pré-lancement de l'ECT.

Le SMITOM a lancé avec ses 5 EPCI membres, un réseau de quides composteurs, le Gang des Cétoines.

**Nouveau site Internet :** smitom.fr et smitom.alsace et smitom.com

Page facebook :

www.facebook.com/haguenausaverne.smitom.1

## LES INDICATEURS FINANCIERS

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 12 516 627 € Recettes réalisées : 12 562 161 € 45 534 €

Résultat de fonctionnement :

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 362 314 € Recettes réalisées : 472 048 € Résultat d'investissement : 109 733 €



#### Redevance globale du SMITOM en 2022: 2 970 692 € soit 12.75€/hab. en moyenne répartis ainsi :

Part fixe : 4€ Part verre : 1.57€

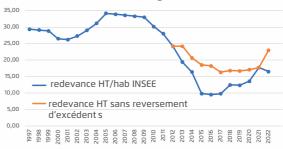
Part Valorisation énergétique :

8.97€

Part enfouissement : 2,36€ Part refus de tri : 2.29€ Ristourne : - 6,44€

#### Évolutions de la redevance globale du SMITOM

Contribution des Syndicats



La redevance du SMITOM est facturée aux EPCI de collecte membres, qui y ajoutent leur part pour la collecte et les déchèteries. Elle dépend de la population, des tonnes incinérées (50€/tonne) ou enfouies (83€/tonne), et de la qualité du tri dans les bacs jaunes (le coût des refus est facturé). Sans les recettes des reventes de matériaux recyclables (9,50€/hab), de l'énergie et autres (27€/ hab) et les soutiens des éco-organismes (16,50€/hab), la redevance aurait été supérieure de 53€/ habitant en 2022.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes, pour l'État) a représenté de 4,10€/habitant en 2022

#### **LE SMITOM**

#### ET LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV)

Le SMITOM a atteint, avant 2020, les objectifs fixés par la LTECV, de réduire de 10% la production d'ordures ménagères entre 2010 et 2020 (-38%) et d'atteindre 55% de recyclage matière et organique (69%).



#### SMITOM de Haquenau-Saverne

2 rue du Clausenhof - Schweighouse sur Moder -B.P. 20 364 - 67507 HAGUENAU Cedex

Site internet: www.smitom.fr

Courriel: contact@smitom.fr

Tél: 03 88 72 04 47 - Fax: 03 88 72 61 71

Ce document et la version complète du ra téléchargeables sur le site internet du SMITOM www.smitom.fr